

Conditions de participation au Swiss Press Award

Art. 1 Critères de participation

Le Swiss Press Award s'adresse aux professionnels des médias qui ont publié des prestations journalistiques remarquables dans une langue nationale suisse et dans un média public suisse reconnu et indépendant. Sont notamment des médias publics reconnus les canaux de diffusion accessibles au public tels que la télévision, la radio, les imprimés publiés périodiquement et les médias en ligne. En cas de doute, le jury compétent décidera à la majorité de l'admission au concours.

Sont autorisés à participer les collaborateurs/trices suisses basés en Suisse ou à l'étranger et les collaborateurs/trices étrangers/ères résidant en Suisse depuis au moins trois ans ou avec le statut de frontalier/-ière.

Le Swiss Press Award catégorie Photo, s'adresse aux photographes professionnels ayant réalisé des prestations remarquables dans la photographie de presse. Sont autorisés à participer les photographes professionnel-le-s suisses basés en Suisse ou à l'étranger et les photographes professionnel-le-s étrangers/ères résidant en Suisse depuis au moins trois ans ou avec statut de frontalier/-ière.

Les photos soumises dans la catégorie photo « Histoires Suisses » ne doivent pas nécessairement avoir été publiées auparavant.

Les travaux d'équipes d'auteurs et de photographes sont autorisés. Les équipes doivent toutefois choisir un-e représentant-e.

Art. 2 Conditions de participation formelles

Les travaux soumis doivent avoir été réalisés dans l'une des quatre langues nationales et publiés entre le 1.1. et le 31.12. de l'année du concours.

Art. 3 Catégories

Les catégories suivantes sont ouvertes :

- a) Texte
Principalement les œuvres mettant l'accent sur les éléments de texte dans les médias imprimés et en ligne.
- b) Audio
Contributions sonores dans le domaine de la radio ou des médias en ligne (p. ex. podcast).
- c) Vidéo
Vidéos diffusées sur différents canaux (câble, online, etc.).



Der Schweizer Preis für Journalismus
Le Prix suisse pour le journalisme
Il Premio svizzero per il giornalismo

- d) Local
Contributions multitechniques, quel que soit le sujet, qui traitent d'un événement ou d'un phénomène d'intérêt local (p. ex. politique locale, culture ou sport régional, vie associative, etc.) et qui revêtent une importance particulière pour la région.
- e) Science
Contributions interdisciplinaires traitant d'un contenu scientifique ou d'un phénomène et l'expliquant de manière compréhensible.
- f) Photo
Histoires racontées au moyen de la photographie.

Les présidents des jurys des catégories respectives choisissent le ou la « **Swiss Press Journalist of the Year** » parmi les lauréats des catégories (Texte, Audio, Vidéo, Local, Science).

Le jury photo détermine le « **Swiss Press Photographer of the Year** » à partir des catégories Photo.

Les conditions spécifiques de chaque catégorie sont définies dans l'annexe. Pour les catégories Local et Science, les conditions des autres catégories s'appliquent en fonction du travail soumis.

Art. 4 Remise des travaux

Les travaux doivent être envoyés via www.swisspressaward.ch.

Les délais ainsi que les dispositions particulières éventuelles figurent dans l'appel à concours initial, à l'adresse www.swisspressaward.ch.

Sont autorisés à soumettre des travaux :

- les auteurs ou photographes des contributions (cf. point 1)
- les rédactions des médias publics reconnus, avec l'accord de l'auteur (via l'e-mail de l'auteur pour le login)

Un maximum d'**une** (1) contribution par catégorie est permise par participant / équipe d'auteurs, à l'exception de la catégorie Photo. Ici, 8 photos individuelles et 3 séries avec un maximum de 8 photos sont autorisées.

Art. 5 Envoi multiple et classification des travaux

Un travail ne peut être soumis que dans une seule catégorie du Swiss Press Award. Les soumissions multiples entraîneront l'exclusion du concours.

Pour les contributions présentant des éléments de différentes catégories, il est de la responsabilité des participants de s'inscrire dans la catégorie qui correspond le mieux à l'œuvre.

Les jurys se réservent le droit de modifier la catégorie d'œuvres qui ont manifestement été soumises dans une mauvaise catégorie et de soumettre des œuvres des catégories Texte, Audio, Vidéo et Science dans catégorie Local.



Der Schweizer Preis für Journalismus
Le Prix suisse pour le journalisme
Il Premio svizzero per il giornalismo

Art. 6 Critères d'évaluation

Une explication détaillée des critères se trouve à l'adresse www.swisspressaward.ch.

- Pertinence
- Qualité linguistique
- Qualité de la réalisation
- Ampleur des recherches
- Créativité et originalité
- Rigueur
- Conditions de production
- Facteurs spécifiques

De plus, dans la catégorie Local

- Pertinence et impact pour la commune ou la région

Art. 7 Dotation

La dotation est la suivante :

Catégorie	1 ^e prix	2 ^e prix	3 ^e prix
<i>Journalist of the Year</i>	25 000.-	-	-
Texte	15 000.-*	3 000.-	1 000.-
Audio	15 000.-*	3 000.-	1 000.-
Vidéo	15 000.-*	3 000.-	1 000.-
Local	15 000.-*	3 000.-	1 000.-
Science	15 000.-*	3 000.-	1 000.-
<i>Photographer of the Year</i>	25 000.-	-	-
Actualité	3 000.-*	-	-
Vie quotidienne	3 000.-*	-	-
Histoires suisse	3 000.-*	-	-
Portrait	3 000.-*	-	-
Sport	3 000.-*	-	-
International	3 000.-*	-	-

* Si les gagnants des catégories sont également récompensés comme Journalist of the Year ou Photographer of the Year, un seul prix, le plus élevé, sera versé.

En plus de la dotation (voir tableau), les nominés (places 1 - 3) recevront la prestation suivante de l'organisateur :

- vidéo personnalisée pour la communication post-événement;
- possibilité de se présenter à des événements
- certificat et/ou trophée



Der Schweizer Preis für Journalismus
Le Prix suisse pour le journalisme
Il Premio svizzero per il giornalismo

Art. 8 Conditions supplémentaires pour les nominés et les gagnants

Les nominés doivent prendre part à la remise des prix.

Tous les lauréats des rangs 1 à 3 de chaque catégorie s'engagent à se rendre disponibles, avant ou après la cérémonie de remise des prix, pour des manifestations public sur le thème du « journalisme de qualité » ou de leur travail.

Art. 9 Publication des travaux soumis

Les participants acceptent la publication gratuite des travaux soumis en relation avec toutes les publications de la Fondation Reinhardt von Graffenried (Fondation). La Fondation s'engage à ne transmettre les travaux qu'à des tiers qui réalisent des publications pour et sur mandat de cette dernière. Au cas où des tiers seraient intéressés par les travaux soumis, mais que leur publication n'est pas liée à la Fondation, ils seront renvoyés directement à l'auteur.

Toutes les contributions, y compris les biographies et portraits des auteurs et des photographes, resteront consultables sur le site web après la remise des prix, dans le cadre d'une « bibliothèque suisse du journalisme », et ne pourront être supprimées.

Art. 10 Décision

Aucune correspondance ne sera échangée au sujet de l'Award et des évaluations qui ont mené à la décision. Tout recours juridique est exclu.



Der Schweizer Preis für Journalismus
Le Prix suisse pour le journalisme
Il Premio svizzero per il giornalismo

Annexe : Conditions spécifiques aux catégories

Catégorie Texte

Brève description

Peuvent notamment être soumis dans la catégorie Texte les travaux textuels et axés sur l'image publiés dans des périodiques suisses et des médias en ligne (p. ex. journaux en ligne, magazines numériques) qui ne revêtent pas les caractéristiques des catégories Vidéo ou Audio.

Exigences techniques

Les travaux doivent être envoyés aussi bien en PDF format A4 (contenant seulement le texte au format A4) qu'en PDF (montrant l'article publié dans la presse quotidienne ou hebdomadaire). Le fichier PDF (montrant l'article publié) doit être mis en forme de manière à permettre de reproduire l'article. Les fichiers PDF ne doivent pas être protégés par un mot de passe.

Chaque travail soumis peut être accompagné d'un bref synopsis (au format PDF) mentionnant notamment les raisons qui ont conduit à ce travail et les éventuelles difficultés rencontrées pour le réaliser. La méthode employée et les éventuelles réactions à sa publication peuvent également être mentionnées.

Catégorie Audio

Brève description

Peuvent notamment être soumis dans la catégorie Audio des contributions sonores dans le domaine de la radio ou des médias en ligne (p. ex. podcast).

Limite temporelle :

La durée ne doit pas dépasser 30 minutes par contribution unique et 30 minutes par élément d'une série. La durée totale de diffusion lors de la première diffusion est déterminante.

Chaque travail soumis peut être accompagné d'un bref synopsis (au format PDF) mentionnant notamment les raisons qui ont conduit à ce travail et les éventuelles difficultés rencontrées pour le réaliser. La méthode employée et les éventuelles réactions à sa publication peuvent également être mentionnées.

Exigences techniques

Les travaux doivent être envoyés au format mp3, 256 kbits/s en haute qualité. Le texte d'introduction et éventuellement de conclusion ainsi qu'une transcription de la contribution doivent également être fournis.

Catégorie Vidéo

Brève description

Peuvent être soumis dans la catégorie Vidéo les travaux contenant des images animées et des vidéos.



Der Schweizer Preis für Journalismus
Le Prix suisse pour le journalisme
Il Premio svizzero per il giornalismo

Limite temporelle :

La durée, par contribution unique ou par élément d'une série, ne doit pas dépasser 30 minutes. La durée totale de diffusion lors de la première diffusion est déterminante.

Exigences techniques

Les travaux doivent être envoyés au format mp4, 256 kbits/s en haute qualité.

Qualité minimale de l'image :

Définition :	HD 720p
Format :	h264/mp4
Débit d'image :	6 Mbit/s
Son :	AAC 44,1 kHz, 256 kbit/s

Ces exigences valent également pour la présentation du sujet, si elle existe.

Chaque travail soumis peut être accompagné d'un bref synopsis (au format PDF) mentionnant notamment les raisons qui ont conduit à ce travail et les éventuelles difficultés rencontrées pour le réaliser. La méthode employée et les éventuelles réactions à sa publication peuvent également être mentionnées.

Catégorie Photo

Les travaux peuvent être soumis dans les six (6) catégories suivantes : actualité, vie quotidienne, histoires suisses, portrait, sport et international.

Exigences techniques

Qualité minimale de l'image :

Définition :	3 500 pixels minimum
Format :	jpg/.jpeg, haute qualité
Profil couleurs :	Adobe RGB ou sRGB
Couleur :	couleur ou noir&blanc

Les noms de fichiers doivent contenir les caractères « a-zA-Z0-9 » et l'extension « .jpg ».

Chaque travail soumis peut être accompagné d'un bref synopsis (au format PDF) mentionnant notamment les raisons qui ont conduit à ce travail et les éventuelles difficultés rencontrées pour le réaliser. La méthode employée et les éventuelles réactions à sa publication peuvent également être mentionnées.

Traitement des images

En remettant ses travaux, le/la participant-e atteste que les images envoyées n'ont subi de traitement dépassant l'usage commun. Les collages et les images réalisées par le biais d'expositions multiples ne sont pas admis.

Chaque photo doit être accompagnée d'une légende détaillée « quoi, quand et où ? » Les images sans légende ne seront pas prises en considération. Les soumissions doivent être accompagnées d'une preuve de publication sous forme de fichier PDF.

Un travail ne peut être soumis que dans une seule catégorie du Swiss Press Award. Les soumissions multiples entraîneront l'exclusion du concours.

Publication des images soumises au concours

Les images primées, ainsi que d'autres images, dont le choix revient au jury, seront publiées dans le catalogue annuel du Swiss Press Photo.

Les participant-e-s acceptent la publication, sans contrepartie financière, des images envoyées dans le cadre de toute publication de la Fondation Reinhardt von Graffenried (Swiss Press Photo). La Fondation s'engage à ne transmettre les images qu'à des tiers qui réalisent des publications pour et sur mandat de cette dernière. Dans le cas où des tiers seraient intéressés par les images soumises, mais que leur publication n'est pas liée à la Fondation, ils seront renvoyés directement à l'auteur.

Toutes les photos soumises, y compris la biographie et le portrait des photographes, resteront visibles sur le site web après la remise des prix dans le cadre d'une « bibliothèque suisse du journalisme » et ne pourront pas être supprimées.



Der Schweizer Preis für Journalismus
Le Prix suisse pour le journalisme
Il Premio svizzero per il giornalismo